

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **5 (1860)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'estimer le canon de sir W. Armstrong, au moins comparativement avec le nôtre. En Chine, son artillerie sera bientôt expérimentée devant l'ennemi concurremment avec l'artillerie française, et si nous nous étions trompés, si par ce qui va nous revenir de là-bas nous acquérions la preuve que nous sommes dans l'erreur en croyant, comme nous le faisons très sincèrement, à la supériorité du canon rayé français sur toutes les armes du même genre, nous nous ferions un devoir de le dire sans détour à nos lecteurs.

Tous les journaux publient la récente répartition de l'armée fédérale et des états-majors pour 28 brigades et les réserves. Comme ce tableau doit être complètement remanié et complété, nous ajournons sa publication au prochain numéro.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a procédé supplémentairement aux nominations et avancements suivants :

I. ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Lieutenants-colonels.

Nouvellement nommés : MM. *Brändlin*, de Jona, à St-Gall; *Albert Stadler*, instructeur chef dans le canton de Zurich.

Lieutenant-colonel.

Promu : M. *Favre*, François-Edouard, de et à Genève, actuellement major fédéral.

Capitaines.

Sont nommés : MM. *Diethelm*, Hermann, de et à Lachen, actuellement capitaine au service cantonal; *Murisier*, Frédéric, de Vevey, actuellement lieutenant.

Lieutenants.

Nouvellement nommés : MM. *Meyer*, Emile, d'Hérisau, actuellement lieutenant cantonal; *Rougemont*, Albert, de Berne, actuellement second sous-lieutenant; *May*, Alfred, de Berne; *Hunerwadel*, Adolphe, de Lenzbourg; *Fazy*, G., de Genève; *Siegwart*, J.-A., à Lucerne.

II. ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Major.

Promu : M. *Studer*, Bernard, à Berne, actuellement capitaine à l'état-major du génie.

Premiers sous-lieutenants.

Sont promus les seconds sous-lieutenants : MM. *Burnier*, Charles-Victor, de Lutry, à Bulle; *Pellis*, Edouard, des Clées, à Lausanne; *Raccaud*, Emile, de et à Lausanne; *Chessex*, Clément, de Montreux, à Vevey; *Deloës*, Charles, de et à Aigle.

III. ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

Major.

Promu : M. *Curchođ*, Charles-Louis, de Crissier, à Berne, actuellement capitaine d'état-major d'artillerie.

Lieutenant.

Nouvellement nommé : M. *Ruchonnet*, Ernest, à Villeneuve, actuellement premier sous-lieutenant d'artillerie.

IV. ÉTAT-MAJOR DU COMMISSARIAT.

M. *Huser*, Joseph-Pl., d' Eggenwyl, d'Argovie, à Berne, ci-devant major à l'état-major du commissariat, rentré avec rang de lieutenant-colonel.

V. ÉTAT-MAJOR DE SANTÉ.

Médecin de division avec rang de lieutenant-colonel.

Promu : M. *Dubois*, Georges, de Neuchâtel, à Nyon.

Médecins de division avec rang de major.

MM. *Joël*, J.-F.-Jules, de Cossonay, à Rolle; *Berry*, Pierre, de Coire; — tous deux actuellement médecins d'ambulance avec rang de capitaine.

Médecins d'ambulance avec rang de capitaine.

MM. *Schilter*, Dominique, de et à Schwytz; *Spintz*, Natale, de Berzona; — tous deux actuellement médecins d'ambulance avec rang de lieutenant; *Morthier*, P.-Ch.. de Dombresson, à Fontaines.

Médecin d'ambulance avec rang de lieutenant.

M. *Kistler*, Ferdinand, de Reichenburg.

Médecin d'ambulance avec rang de lieutenant.

Nouvellement nommé : M. *Rheiner*, Hermann, à St-Gall.

Médecins d'ambulance de III^e classe avec rang de I^{er} sous-lieutenant.

Nouvellement nommés : MM. *Anker*, Adolphe, d'Aneth, à Berne; *Castellaz*, Félix, de Fribourg; *Gallati*, Gaspard, de Glaris; *Rumpf*, S., de Bâle; *Steiger*, Alfred, de Lucerne; *Kessler*, Hermann, à St-Gall.

VI. SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR.

MM. *Streichenberg*, E., à Bâle; *Bury*, à Lausanne.

Dans sa séance du 31 mars 1860, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Jan*, Benjamin, à Payerne, capitaine de mousquetaires n^o 1 de réserve dans le 8^e arrond.; — *Béraud*, Marc-Louis, à Vevey, sous-lieutenant de la compagnie de dragons n^o 2, arrondissements 2 et 3.; — *Déraz*, Charles, à Cheseaux, 1^{er} sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 5^e arrond.; — *Jaunin*, Samuel, à Cudrefin, capitaine de mousquetaires n^o 1 d'élite dans le 8^e arrond.; — *Chaudet*, Jules, à Lausanne, capitaine de carabiniers n^o 5 d'élite dans le 5^e arrond., — Le 3 avril, M. *Pichard*, Philippe, à Olon, 2^e sous-lieutenant de carabiniers d'élite n^o 2 dans le 2^e arrond.; — Le 7 dit, MM. *Delapraz*, Jules, à Villeneuve, capitaine de grenadiers n^o 1 de réserve dans le 1^{er} arrond.; — *Fornerod*, Gérard, à Avenches, lieutenant de mousquetaires n^o 1 d'élite dans le 8^e arrond.; — Le 10, M. *Loude*, Louis-Alfred, à Vevey, lieutenant de mousquetaires n^o 1 d'élite dans le 1^{er} arrond.; — Le 11 dit, M. *Rebeaud*, Georges-David, à Yvonand, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve dans le 6^e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.